

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Relevé des délibérations 2026

Conseil d'administration du 12 mars 2026

- **Délibération n°2026-01 : Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 décembre 2024**

Sur rapport du Directeur Général, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers approuve le compte rendu de la séance du 18 décembre 2025. La délibération est adoptée à l'unanimité (24 pour, 00 contre, 00 abstention)

- **Délibération n°2026-02 : Schéma Directeur de la Vie Etudiante**

Le Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers examine la proposition de projets, concernant le Schéma Directeur de la Vie Etudiante.

Le comité de pilotage, dont la composition a été décidée lors du CA du 29 juin 2023, est complété par un représentant de la SOCE de la direction ainsi que par un représentant de la direction RSE de l'établissement. Il comprend également des représentants de chaque programme, proposés par les apprenants du programme ou, à défaut, des étudiants volontaires désignés par les responsables de programme.

Article unique : Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers approuve le Schéma Directeur de la Vie Etudiante.

La délibération est adoptée à l'unanimité (26 pour, 00 contre, 00 abstention)

- **Délibération n°2026-03 : Projets CVEC hors FSDIE**

Le Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers examine les propositions de projets, concernant la vie étudiante et de campus, portés par le campus d'Angers et de Cluny dans le cadre de la CVEC, et soutenu par la Commission Vie Etudiante et de Campus (CoVEC) du 12 février 2026. Les projets soumis à son approbation sont les suivants :

- Projets CVEC du campus d'Angers :

Reconduction du projet concernant la distribution de deux culottes menstruelles à chaque étudiante de l'établissement (lutter contre la précarité menstruelle). Coût du projet : 10408€ TTC

- Projet CVEC du campus de Cluny : investissement pour l'aménagement des locaux étudiants financés à 49.82% par un appel d'offre de la région Bourgogne-France-Comté. La subvention CVEC permettra l'achat de mobilier et d'équipement. Coût du projet : 5000€ TTC

Article unique : Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers approuve la prise en charge, sur les crédits CVEC, du projet du campus d'Angers relatif à la prise en charge de l'achat et la distribution de deux culottes de protection menstruelle aux étudiantes de l'établissement pour lutter contre la précarité menstruelle et pour un montant de 10408 euros TTC, et le projet du campus de Cluny pour améliorer l'aménagement des locaux étudiants (montant de 5000€ TTC). La délibération est adoptée à l'unanimité (26 pour, 00 contre, 00 abstention)

- **Délibération n°2026-04 : Compte financier - 2025**

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **1065,1 ETPT** dont **813,3 ETPT** sous plafond d'emplois d'Etat et **251,8 ETPT** hors plafond d'emplois d'Etat
- **129 574 668 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 89 005 121 € en personnel
 - 24 263 248 € en fonctionnement
 - 16 306 299 € en investissement

- **121 810 840 €** de crédits de paiement dont :
 - 89 005 121 € en personnel
 - 22 950 054 € en fonctionnement
 - 9 855 665 € en investissement
- **124 061 498 €** de recettes
- **+ 2 250 658 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les éléments d'exécution comptable suivants :

- **+ 8 920 339 €** de variation de trésorerie
- **- 2 562 703 €** de résultat patrimonial
- **436 114 €** de capacité d'autofinancement
- **- 3 207 303 €** de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter en réserves le résultat de -2 562 702,80 € et les reports à nouveau de 1 965 752.65€.

Le résultat et les reports à nouveau sont affectés au compte 10682000-Réserves facultatives.

La délibération est adoptée à l'unanimité (26 pour, 00 contre, 00 abstention)

- **Délibération n°2026-05 : Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière**
Sur rapport du Directeur Général, et après prise de connaissance des avis favorables formulés par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace et par la Direction de l'Immobilier de l'Etat, le Conseil d'Administration de l'ENSAM approuve le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2025-2029.
La délibération est adoptée (20 pour, 03 contre, 03 abstention)
- **Délibération n°2026-06 : Taux de rémunérations liés aux activités de recrutement (responsable d'examen dans le cadre du concours ATS)**
Sur rapport du Directeur Général, le Conseil d'Administration de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers approuve les taux de rémunérations liés aux activités de recrutement.
La délibération est adoptée à l'unanimité (26 pour, 00 contre, 00 abstention)
- **Délibération n°2026-07 : Décisions d'attribution des logements de fonction**
Sur rapport du Directeur Général, le Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers constate que la présence dans le logement des agents assurant une astreinte pour la sécurité des biens et des personnes, pour le gardiennage ou pour la continuité du service est nécessaire et utile au bon fonctionnement du service.
Par conséquent, le Conseil d'Administration, décide de déléguer au Directeur Général de l'ENSAM le pouvoir d'octroyer :
 - Les décisions individuelles d'attribution de logement en prolongation des titres actuels et jusqu'au 31 décembre 2030, date de cessation d'effet de l'arrêté ;
 - Les décisions individuelles des nouveaux arrivants dans les mêmes conditions.
 La délibération est adoptée à l'unanimité (26 pour, 00 contre, 00 abstention)
- **Délibération n°2026-08 : Convention de coordination territoriale du site d'Angers**
Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'arts et métiers : approuve le projet de convention de coordination territoriale du site d'Angers.
La délibération est adoptée à l'unanimité (26 pour, 00 contre, 00 abstention)

Le Président du Conseil d'Administration.



Thierry METAIS